

CTL du 09/07/2018

QUAND LA DIRECTION MINIMISE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

AU LIEU DE CHERCHER A LES RESOUDRE

Dans le cadre du DUERP et avant d'élaborer le plan de prévention, la direction doit établir la cotation des différents risques encourus par les agents.

Les syndicats associés en amont dans un groupe d'un travail, ont fait des risques psychosociaux (RPS) une priorité.

Ils ont réitéré cette demande en CHS, puis lors du CTL de ce 09/07/2018

La Direction n'ayant pas la solution pour diminuer les RPS, préfère les minimiser au lieu d'essayer de s'attaquer au problème.

Cela est inquiétant à la veille des profonds bouleversement annoncés à la DGFIP

Les syndicalistes de la DGFIP font parfois office de toubib, psy, conseiller en tout genre, assistant social, soutien psychologique, urgentiste, etc...

Est ce bien normal ?

L'attitude de la Direction de ne pas classer les RPS, au niveau où ils devraient être, nous interroge sur le degré d'empathie qu'elle porte pour son personnel.

L'avenir nous le dira.